



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

1110, chemin Principal  
Saint-Joseph-du-Lac (Québec)  
J0N 1M0  
Tél : 450-623-1072  
Fax : 450-623-2889

## DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE (coût 20 \$)

Date de la demande :		Demande reçue le :	
<input type="checkbox"/> Propriétaire		<input type="checkbox"/> Demandeur (procuration obligatoire)	
Nom :	_____	Ville :	_____
Adresse :	_____	Code Postal :	_____
Téléphone :	_____	Courriel :	_____
<b>Emplacement des travaux :</b> _____			
Date prévue des travaux :	_____	Date prévue de la fin des travaux :	_____
		Coût approximatif des travaux :	_____
<b>Exécutant des travaux</b>			
<input type="checkbox"/> Cocher si propriétaire			
Nom :	_____	Téléphone :	_____
Adresse :	_____	Code postal :	_____
Ville :	_____	No RBQ :	_____
		No NEQ :	_____

Documents requis	En annexe	À venir
Plan d'implantation indiquant :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• L'emplacement de la clôture projetée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Le type de matériaux utilisés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• La hauteur de la clôture projetée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Informations supplémentaires	Oui	Non
• Le terrain est situé sur un coin de rue? (Si oui, veuillez communiquer avec le service de l'urbanisme pour obtenir de plus amples informations)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Des arbres seront abattus pour le projet?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Est-ce que l'on retrouve aux limites du terrain un cours d'eau ou un fossé?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais et exacts.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

1110, chemin Principal  
Saint-Joseph-du-Lac (Québec)  
J0N 1M0  
Tél : 450-623-1072  
Fax : 450-623-2889

## DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE (coût 20 \$)

Le présent document n'a aucune portée réglementaire et ne saurait faire l'objet d'une interprétation visant à se soustraire aux règlements dont il fait mention, ou ayant pour effet d'affecter de quelque façon leur portée. Seuls les règlements ont force de loi. De plus, les règlements peuvent avoir été modifiés depuis la préparation du présent document. Dans un tel cas, la version officielle a toujours préséance.

### CROQUIS EXPLICATIF

